

“ Je profite de cette occasion pour annoncer à Vos
“ Grandeurs,..... que la réclamation du Séminaire
“ contre la Succursale est une affaire réglée. La Suc-
“ cursale n'aura rien à payer au Séminaire..... le Sé-
“ minaire a aussi voulu, comme je l'ai déjà dit, don-
“ ner une nouvelle preuve de son amour de la paix
“ et de sa bonne volonté envers la section de l'Uni-
“ versité Laval à Montréal? ”

Personne n'est plus heureux que moi de cette noble déclaration, faite au nom du Séminaire de Québec. Seulement, pourquoi Mgr Paquet ne l'a-t-il pas faite un an plus tôt? Que de mérite il aurait aujourd'hui devant le pays; et que de tribulations il aurait sauvé à l'Université (1).

(1) Plus loin Mgr Paquet dit: “ Enfin, si le Saint-Siège avait voulu que le produit de l'Indult de la province de Montréal payât la dette de la Succursale, il l'aurait certainement déclaré soit au Séminaire qui insistait à Rome pour que sa réclamation fût payée...” Oni, Mgr Paquet insistait!... c'est pourquoi, n'est-il pas un peu tard, maintenant afin de couvrir une retraite plus ou moins volontaire, pour apporter, comme après coup, cette raison du “ désir de la paix et de la bonne volonté? ” Tout de même, j'en bénis le ciel. Mieux vaut tard que jamais.